



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PROJET DE LOI DE FINANCES
GESTION 2024

DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES 2024-2026

MINISTÈRE DE
L'INDUSTRIE ET
DU COMMERCE

SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

Introduction.....	1
1. Contexte d'élaboration du DPPD	2
1.1 Présentation du secteur et de la mission du ministère	2
1.2 Analyse diagnostique, objectifs de développement et stratégies du ministère	6
1.3 Traduction budgétaire de la stratégie ministérielle 2024 – 2026	12
2. Présentation des programmes	14
2.1 Programme 1 - Pilotage et soutien aux services du MIC	14
2.2 Programme 2 - Industrie	25
2.3 Programme 3 - Commerce	34
Conclusion	44

INTRODUCTION

Depuis l'avènement de la réforme budgétaire sous-tendue par la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), le Ministère en charge de l'industrie et du commerce élabore chaque année un budget-programme triennal glissant garantissant le passage d'un système budgétaire basé sur les moyens à un système axé sur les résultats. Cette approche de gestion établit une cohérence parfaite entre les objectifs, les stratégies sectorielles, les indicateurs et leurs cibles et les ressources budgétaires allouées. Le but visé est :

- (i) d'asseoir et/ou de renforcer les capacités administratives et institutionnelles dans l'optique d'une gestion rationnelle des ressources publiques ;
- (ii) de responsabiliser les (structures) techniques à travers un contrat de performance qui augmenterait leur autonomie de gestion.

Cette approche se doit d'être améliorée dès lors qu'une nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances^[1] a été adoptée et promulguée par la République du Bénin dans le cadre de la prise en compte des nouvelles normes et techniques de gestion des finances publiques d'une part, et de son alignement à de meilleures pratiques internationales en matière de finances publiques d'autre part.

Dans cette nouvelle dynamique, le budget sera élaboré dans un cadre de stratégies basées sur des axes d'orientation des domaines d'intervention de l'action publique, d'objectifs et d'indicateurs de performance. Ce budget aura pour base le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2023-2025 du Ministère de l'Industrie et du Commerce s'inspire des documents de politiques sectorielles et est en cohérence avec le Plan national de développement (PND) et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D).

Plus spécifiquement, il prend en compte les éléments contenus dans le Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 et tient ainsi compte de l'option faite par le Gouvernement de relancer l'économie, notamment par l'investissement massif dans le secteur de l'industrie. Le présent document est structuré en deux parties. La première partie présente le contexte d'élaboration du DPPD et la deuxième partie porte sur la présentation des trois (03) programmes notamment :

- Programme « Pilotage et soutien aux services du MIC » ;
- Programme « Industrie » ;
- Programme « Commerce ».

[1] Loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances

1. Contexte d'élaboration du DPPD

1.1. Présentation du secteur et de la mission du ministère

1.1.1. Missions et attributions

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce a pour mission la définition, le suivi-évaluation de la politique générale de l'Etat en matière de promotion de l'industrie et du commerce conformément aux lois, règlements et autres instruments juridiques en vigueur.

A ce titre, il est chargé de :

- définir et de proposer les politiques industrielles et commerciales du Bénin en liaison avec les ministères concernés ;
- contribuer à la définition et veiller à la mise en œuvre d'une politique nationale d'intégration régionale dans les domaines de l'industrie et du commerce ;
- contribuer à l'amélioration continue de l'environnement réglementaire, institutionnel et économique des entreprises et de l'investissement ;
- proposer une stratégie intégrée pour la transformation industrielle et la commercialisation des produits, prenant en compte des mesures incitatives de protection sociale, accès au crédit et allègement des charges fiscales, en collaboration avec les structures et ministères concernés ;
- élaborer une stratégie d'identification des différentes catégories d'investisseurs, de pays prospecteurs et de marchés porteurs pour les produits locaux ;
- identifier les cadres d'échanges commerciaux, communautaires et internationaux pouvant être exploités et accompagner les entreprises dans la recherche de financement ou dans les négociations pour des partenariats équitables en collaboration opérationnelle avec l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) ;
- élaborer des projets de textes législatifs, réglementaires et autres concernant les activités industrielles et commerciales ;
- élaborer avec l'APIEx des programmes de promotion des exportations qui incluent les petits producteurs et des programmes promotionnels ciblés filières et régions ;
- définir et assurer la fonctionnalité de mécanismes de concertation efficaces, équitables et pérennes entre le secteur privé, les services publics et la société civile en collaboration avec l'APIEx ;
- réaliser toutes études nécessaires à la gestion efficiente des secteurs industriel et commercial ;

- coordonner la surveillance et le contrôle des produits ou marchandises mis en consommation sur le territoire national ;
- élaborer et veiller à la mise en place des règlements techniques sur les normes de qualité, les normes sanitaires et environnementales régissant le commerce international ;
- analyser et diffuser des informations à caractère économique et commercial et les pratiques internationales en la matière ;

assurer la représentation et la défense des intérêts de la République du Bénin au sein de divers organismes internationaux œuvrant pour le développement des activités industrielles et commerciales.

1.1.2. Politiques publiques

La croissance économique et l'amélioration des conditions de vie de la population sont des buts constants de tout Gouvernement. Ces ambitions le poussent à définir des orientations afin de mieux conduire le processus de développement. Ainsi, depuis 2001 et plus récemment plusieurs programmes de développement ont été élaborés et mis en œuvre sur la base des orientations retenues dans les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme "Bénin ALAFIA- 025". Parmi celles-ci, figurent le Programme National de Développement (PND 2018-2025), le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026 et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les secteurs de l'industrie et du commerce ont été identifiés comme des sources potentielles d'accélération de la croissance économique. Leur développement procède de la diversification de l'économie et permet d'accroître la compétitivité de l'économie et de la rendre moins vulnérable aux chocs exogènes.

Les différents documents de politique de développement et de promotion des secteurs de l'industrie et du commerce ont pour socle, l'ensemble des politiques définies au niveau national ainsi que les stratégies internationales adoptées par le Bénin du fait de son affiliation aux organisations régionales et internationales. Ainsi, à travers son document de stratégie industrielle et sa politique commerciale, le Ministère de l'Industrie et du Commerce contribue d'une part, à l'atteinte de l'objectif stratégique n° 2 du PND intitulé "accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise" et d'autre part, à l'atteinte de l'axe opérationnel n°4 du PC2D intitulé "amélioration de la croissance économique". De même, ces différents documents sectoriels opérationnalisent l'axe stratégique n°4 "accélération de la croissance économique" du pilier n°2 intitulé "poursuivre la transformation structurelle de l'économie" du PAG 2021-2026 et l'ODD 9 dont l'objectif est de « Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous ».

Politiques et stratégies de développement de l'industrie

Le document intitulé "Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Industrie" constitue le cadre de référence de tous les acteurs du secteur de l'industrie en vue de contribuer à la construction d'une économie prospère et compétitive, telle que prônée par les « Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme : Bénin 2025 ». Il explicite la vision et la stratégie actuelle de développement industriel au Bénin, puis les choix stratégiques de mise en œuvre, à partir des forces, faiblesses, des menaces et des opportunités ainsi que des défis et enjeux majeurs.

Ainsi, au regard des atouts et faiblesses de l'industrie béninoise, les enjeux et les défis majeurs se présentent comme suit :

- la sécurisation juridique et judiciaire des investissements ;
- la réforme du système de financement ;
- la compétitivité de l'économie ;
- l'amélioration des infrastructures de base.

Pour relever ces défis et conquérir les opportunités qui s'offrent au Bénin, dans la sous-région et dans le monde, trois (03) orientations stratégiques ont été définies à savoir :

- renforcer le tissu industriel existant et veiller à l'amélioration constante de sa compétitivité ;
- améliorer l'environnement des affaires et promouvoir les cadres d'échange entre les acteurs du secteur ;
- renforcer les capacités des entreprises et des structures d'encadrement et d'appui.

Au total, la mise en œuvre de ces orientations stratégiques inscrites dans le programme de développement de l'industrie contribuera au développement économique et social du Bénin et, par voie de conséquence, à la réduction de la pauvreté.

Politiques et stratégies de développement du commerce

Le cadre référentiel d'élaboration des politiques et stratégies du secteur commerce repose sur la vision à long terme de faire du Bénin en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social. Les aspirations des populations aux plans économique et politique mettaient déjà l'accent sur le renouveau commercial à travers un secteur privé dynamique capable d'assurer le décollage et de propulser l'économie au rang des économies compétitives. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce s'est doté d'une Politique Nationale de Développement du Commerce au Bénin qui est le document par excellence de référence

s'inspirant des grandes orientations nationales et des documents d'orientations sectorielles dans une logique de cohérence.

La Politique commerciale d'un pays peut être définie comme étant l'ensemble des mesures affectant les importations, les exportations, la production et la distribution des biens et services. Au Bénin, elle vise à faire du commerce béninois, un commerce moderne qui doit être perçu comme un véritable instrument de développement économique, social et de sauvegarde de l'environnement et des intérêts des consommateurs.

Son objectif principal est d'accroître la contribution du commerce à la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il est question de renforcer les capacités productives et commerciales des entreprises et de promouvoir un environnement favorable au développement du commerce.

En vue d'atteindre ces objectifs, six orientations stratégiques ont été définies. Il s'agit de :

- insertion du secteur agroalimentaires dans les CVM et régionales ;
- insertion du secteur des services dans les CVM et régionales ;
- amélioration du climat des affaires ;
- valorisation de l'économie numérique au service du commerce ;
- promotion de la facilitation des échanges ;
- promotion de l'intégration régionale.

Focus sur la dimension genre dans les secteurs de l'industrie et du commerce

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur de la vision de l'Agenda 2030 qui vise à réaliser une croissance inclusive et durable à travers le monde. S'inscrivant dans cette dynamique, le Bénin s'est engagé à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers un cadre juridique et institutionnel adapté. En 2008, le Bénin a élaboré et adopté la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG). La vision de la PNPG est que « A l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable ». Les orientations stratégiques du Ministère de l'Industrie et du Commerce s'inscrivent parfaitement dans cette vision.

Par ailleurs, en ratifiant les conventions internationales notamment : (i) les Objectifs du Développement Durable en particulier l'ODD 5 dont l'objet est de « Parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles », l'ODD 8 qui vise à « Garantir le travail décent et la croissance économique » et l'ODD 9 dont l'objectif est de « Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous » le Bénin

s'est engagé à promouvoir une croissance économique inclusive et durable, le plein-emploi productif et le travail décent pour tous.

1.2. Analyse diagnostique, objectifs de développement et stratégies du ministère

1.2.1. Analyse diagnostique (les enjeux et défis) et vision

Analyse diagnostique

Au cours des quarante dernières années, les deux initiatives majeures qui ont caractérisé le développement du Bénin sont : la planification du développement considérée de 1960 à 1989 comme la clé de la gestion du processus de développement d'une part, et la mise en œuvre dans les années 90 des programmes d'ajustement, avec leur cortège de problèmes sociaux croissants... d'autre part. De même, l'historique conférence des forces vives de la nation de février 1990 a marqué le début d'une ère nouvelle basée sur le pluralisme politique et le libéralisme économique. Dès lors, des réflexions ont été engagées pour instaurer une économie libérale qui prend appui sur un secteur privé dynamique, fort et créateur de richesse et d'emplois. Cette option de l'économie libérale est traduite par l'affirmation du principe de désengagement de l'Etat des secteurs productifs au profit du secteur privé désormais considéré comme l'acteur principal de création de richesse. Mais l'évolution économique du Bénin, observée ces dernières années, n'a pas permis de modifier favorablement sa structure de production. Les secteurs primaire et tertiaire dominant toujours et constituent les principales sources de la croissance. Par ailleurs, le contexte de renouveau démocratique en cours au Bénin offre un environnement politique stable propice à l'activité économique en général et à la relance du secteur privé en particulier. C'est sur la base de cette option d'économie libérale que le Gouvernement a engagé des réformes profondes dans plusieurs domaines essentiels de la vie économique, y compris la réforme du cadre légal, réglementaire et judiciaire, la réorganisation de l'administration publique et la restructuration du secteur financier et du secteur des services et infrastructures de base.

Au plan régional, le Bénin est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). De ce fait, il doit jouer pleinement sa partition dans la construction et la mise en œuvre des réformes économiques et autres règles d'harmonisation des politiques économiques décidées par ces deux entités. Le contexte régional reste marqué par les efforts de renforcement du processus d'intégration qui ont permis de parvenir à la création d'une zone de libre-échange depuis janvier 2000 et d'enregistrer une croissance cumulée du PIB d'environ 80% depuis le début de cette décennie. Au plan international, le contexte est marqué par : (i) la circulation rapide de l'information soutenue par le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), (ii) la mondialisation, (iii) la mise en œuvre des

Accords de Partenariat Economique (APE) en négociation entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne (UE) et (iv) le renforcement de la coopération sud-sud.

- **Au niveau du secteur de l'industrie**

L'économie béninoise est caractérisée par un tissu industriel très faible et peu diversifié.

Le secteur secondaire contribue faiblement (moins de 20 %) au Produit Intérieur Brut du Bénin. Il est dominé par l'industrie agroalimentaire et les BTP. En 2020, l'industrie agroalimentaire a contribué à hauteur de 6 % à la formation du PIB national tandis que l'ensemble des autres industries manufacturières y a contribué de 4,2 % (INSTaD, 2021). Par ailleurs, la branche des industries manufacturières reste très peu diversifiée malgré les différentes politiques et stratégies mises en œuvre pour le développement du secteur depuis l'indépendance.

Ainsi, pour promouvoir l'industrie béninoise, plusieurs actions de réformes ont été engagées et se poursuivent. Il s'agit entre autres, de la mise en place des régimes de Zone économique spéciale (ZES), la mise en place d'un code attractif pour les investissements et l'aménagement de zone industrielle.

- **Au niveau du secteur du commerce**

L'analyse diagnostique du secteur du commerce a révélé une multiplicité de cadre institutionnel sans un fonctionnement intégré et une synergie d'actions. La problématique de développement des échanges commerciaux repose sur les questions de normes, d'emballage et de compétitivité des produits béninois, de coûts de transaction commerciale. Aussi, est-il nécessaire de souligner qu'à l'interne, d'autres contraintes comme l'insuffisance et la qualité des infrastructures (routes, outil de communication, moyen de transport, et tracasseries routières), le faible accès au financement, le faible développement de capacité humaine, les questions de transformation structurelle de l'économie et de synergie entre différentes politiques sectorielles pour faire des produits agricoles d'exportation une véritable filière et une chaîne de valeur se pose réellement à l'essor du commerce et au développement économique du pays.

- **Diagnostic sur les inégalités genre dans les secteurs de l'industrie et du commerce**

Au niveau des secteurs de l'industrie et du commerce, l'analyse des données du deuxième recensement général des entreprises (RGE 2, 2008) a révélé que les femmes constituent un maillon important de l'économie béninoise. Elles représentent 49,99% de chefs d'entreprises et interviennent dans divers secteurs d'activité, avec une prédominance dans le commerce et l'artisanat. Selon les résultats de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel réalisée par l'INSTaD en 2018, les unités de production informelles dirigées par les femmes représentent 69,4%. La même source révèle que les

hommes et les femmes représentent respectivement 8,3% et 16,2% de l'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total. L'analyse de l'effectif du personnel du MIC révèle qu'au 1^{er} janvier 2023, les femmes représentent 30,53% de l'effectif global du personnel du Ministère de l'Industrie et du Commerce. De même, elles font 29,57% des effectifs des Agents de la catégorie A et 28,36% des effectifs de la catégorie B. Tout ceci montre qu'au MIC, la majorité des cadres sont des hommes. Cependant, dans les effectifs des agents d'exécution, les femmes sont plus représentées (61,54%) que les hommes spécifiquement dans la catégorie C. On en déduit qu'elles sont faiblement représentées à des postes de direction. En effet, la qualité de la participation des femmes au processus décisionnel s'apprécie par rapport aux postes de responsabilité (directrice, chef de service) qu'elles occupent, notamment par rapport à leur nombre dans les catégories A et B où se prennent réellement les grandes décisions. Une faible représentation des femmes dans les instances dirigeantes du MIC réduirait la qualité de leur participation puisqu'elles n'auraient pas l'opportunité de participer au processus décisionnel. Cette situation montre que la prise en compte de la dimension genre dans la définition des orientations stratégiques des secteurs de l'industrie et du commerce s'avère nécessaire pour mieux répondre aux besoins de tous les citoyens en matière d'amélioration du bien-être et de création de la richesse.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce, pour tenir compte de la dimension genre dans les orientations du secteur de l'industrie et du commerce, a réalisé en 2016, le diagnostic sur les inégalités genres dans les domaines de l'industrie et du commerce. Dans cette même dynamique, il a été réalisé pour le compte de l'année 2022, le guide de prise en compte de la thématique genre dans les interventions du MIC. Par ailleurs, conformément au cadre harmonisé des finances publiques institué par la **Directive 06/2009** de l'UEMOA, il est demandé à chaque ministère de s'engager dans un processus d'élaboration de budgets sensibles au genre. En application de cette directive, le décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères en République du Bénin a prévu la création d'une cellule genre au niveau de chaque ministère. Le Ministère de l'Industrie et du Commerce a mis en place sa cellule genre et l'a rendu opérationnelle.

Pour assurer une meilleure prise en compte du genre dans les secteurs de l'industrie et du commerce, il est indispensable de disposer d'une stratégie genre des secteurs de l'industrie et du commerce et de son plan d'actions. Aussi, faudrait-il initier et mettre en œuvre des actions spécifiques de renforcement de capacités des femmes du MIC afin d'améliorer leur participation aux prises de décision et leur aptitude à assurer les postes de responsabilité.

- **Présentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces**

A l'issue de l'analyse des contraintes liées au développement des secteurs de l'industrie et du

commerce, il ressort les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces résumées ainsi qu'il suit :

Forces

- existence d'une Zone Industrielle;
- existence d'une Zone Economique spéciale;
- libéralisation du secteur industriel;
- création du Fonds National pour le Développement Agricole (FNDA);
- création de la Banque Internationale de l'Industrie et du Commerce;
- stabilité politique et enracinement de la démocratie;
- libéralisation de l'économie;
- volonté politique affirmée de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique;
- position géostratégique du Bénin;
- existence d'un secteur informel dynamique;
- le potentiel minier national;
- les potentialités dans les filières des oléagineux, de fruits et légumes, de céréales, de tubercules ainsi que de l'élevage (porcs, bovins et volailles) et de la pêche;
- les importantes vallées et bas-fonds qui font l'objet d'aménagement à but multiples dont l'hydro agriculture.

Faiblesses

- coût relativement élevé et discontinuité dans la fourniture de l'énergie ;
- faible connaissance des potentialités et faible capacité de leur valorisation ;
- faible niveau d'instruction des promoteurs d'entreprises dans les techniques managériales;
- faible compétence de la main d'œuvre;
- faible promotion des produits industriels béninois;
- faible niveau de protection de l'activité industriel;
- insuffisance de compétences et de moyens matériels pour les structures chargées de l'encadrement des activités de production industrielle ;
- difficultés d'accès au financement ;
- absence de synergie entre les industriels et les institutions/centres de recherche et/ou de formation technologique ;
- faible culture de la qualité ;
- coûts de production relativement élevés ;
- prédominance d'entreprises individuelles.

Opportunités

- proximité du Bénin avec le Nigéria et les pays de l'interlande frontalier ;
- perspectives d'augmentation de l'offre d'énergie électrique dans le pays avec la diversification de la production d'électricité ;
- ressources minières du Bénin insuffisamment prospectées ou exploitées ;
- identification de secteurs prioritaires ;
- amélioration de la disponibilité des matières premières à travers l'augmentation de la production agricole ;
- appartenance du Bénin à l'UEMOA, la CEDEAO (union douanière) et à l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- avènement des Accords de Partenariat Economique (APE) ;
- existence d'un marché potentiel de substitution aux importations massives d'articles textiles destinés au Bénin et à la sous-région ;
- marchés d'écoulement ciblés dans la sous-région ouest africaine.

Menaces

- difficultés d'approvisionnement des industries en matières premières;
- insuffisance de financement des projets industriels ;
- impacts négatifs de la mise en œuvre des accords de partenariat Union Européenne/Afrique Caraïbes Pacifique : Fraude et concurrence déloyale ;
- fraudes douanières, subventions des produits venus de l'extérieur et volumes croissants des importations ;
- rapidité de l'évolution technologique des équipements industriels;
- multiplicité des obstacles techniques non nécessaires au commerce ;
- déficit en infrastructures d'énergie électrique ;
- faible vitesse de connectivité et coût élevé de la communication ;
- prépondérance du secteur informel ;
- insuffisance ou impraticabilité des infrastructures routières ;
- pesanteurs socioculturelles ;
- manque d'esprit d'entreprise.

Enjeux, défis et Vision du Ministère

Dans le contexte actuel, les défis majeurs pour les secteurs clés de l'économie béninoise que sont

l'industrie et le commerce sont ceux déjà identifiés par la PICA0 à savoir : comment créer davantage de richesses (biens manufacturés et services) par la transformation endogène des matières premières locales et rendre les unités industrielles compétitives dans le contexte de la mondialisation et du respect des règles de libre concurrence.

Les principaux défis à relever à cet effet sont notamment :

- le renforcement des capacités et de la base industrielle ;
- la compétitivité des produits fabriqués localement ;
- l'accès aux marchés régionaux et internationaux ;
- la modernisation de l'administration en vue de l'émergence d'un secteur privé compétitif, mieux organisé et créateur d'emplois et de richesse.

C'est pour relever ces défis et apporter des solutions durables aux différents problèmes identifiés que le MIC s'est donné pour vision de « **Rendre le secteur privé béninois dynamique, créateur de richesse et d'emploi pour une économie compétitive et prospère** ».

1.2.2. Objectifs de développement, axes stratégiques

Pour opérationnaliser cette vision, le Ministère s'est donné pour objectif global de contribuer à la mise en place d'un secteur privé productif des biens et services de qualité et compétitifs pour la satisfaction des besoins des consommateurs nationaux et étrangers en vue de l'amélioration de la croissance économique du Bénin et de la réduction de la pauvreté. Il s'agira de :

- développer une masse critique d'industries tournées vers la transformation des matières premières locales et exploitant des technologies émergentes ;
- promouvoir le potentiel commercial interne et externe du Bénin ;
- assurer les conditions favorables à l'éclosion d'un secteur privé dynamique ;
- renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des services ;

Les principaux axes stratégiques sont :

- renforcement des capacités techniques ;
- assainissement de l'environnement des entreprises industrielles et commerciales ;
- amélioration de la gouvernance ;

renforcement des capacités infrastructurelles ;

1.3. Traduction budgétaire de la stratégie ministérielle 2024 - 2026 (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	2 719 891 000	5 495 634 000	3 513 268 000	7 000 982 000
Personnel	0	0	0	0	0	732 000 000	0	1 422 862 000
Biens et services	0	0	0	0	0	1 554 743 000	0	1 764 852 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	489 000 000	0	300 000 000
Investissements	0	0	0	0	2 719 891 000	2 719 891 000	3 513 268 000	3 513 268 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	2 719 891 000	2 719 891 000	3 513 268 000	3 513 268 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	2 719 891 000	5 495 634 000	3 513 268 000	7 000 982 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	433 890 000	3 209 633 000	477 279 000	3 964 993 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	433 890 000	3 209 633 000	477 279 000	3 964 993 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	2 286 001 000	2 286 001 000	3 035 989 000	3 035 989 000
Emprunt	0	0	0	0	486 001 000	486 001 000	0	0
Dons	0	0	0	0	1 800 000 000	1 800 000 000	3 035 989 000	3 035 989 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	3 513 268 000	7 000 982 000	477 279 000	4 367 793 000	472 940 000	4 455 158 000	472 940 000	4 535 407 000
Personnel	0	1 422 862 000	0	1 378 608 000	0	1 470 312 000	0	1 550 561 000
Biens et services	0	1 764 852 000	0	1 651 906 000	0	1 651 906 000	0	1 651 906 000
Transfert courant	0	300 000 000	0	860 000 000	0	860 000 000	0	860 000 000
Investissements	3 513 268 000	3 513 268 000	477 279 000	477 279 000	472 940 000	472 940 000	472 940 000	472 940 000
Investissement exécuté par l'Etat	3 513 268 000	3 513 268 000	477 279 000	477 279 000	472 940 000	472 940 000	472 940 000	472 940 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	3 513 268 000	7 000 982 000	477 279 000	4 367 793 000	472 940 000	4 455 158 000	472 940 000	4 535 407 000
I- Ressources intérieures	477 279 000	3 964 993 000	477 279 000	4 367 793 000	472 940 000	4 455 158 000	472 940 000	4 535 407 000
Contributions budgétaires	477 279 000	3 964 993 000	477 279 000	4 367 793 000	472 940 000	4 455 158 000	472 940 000	4 535 407 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	3 035 989 000	3 035 989 000	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	3 035 989 000	3 035 989 000	0	0	0	0	0	0

2. Présentation des programmes

Pour réaliser ces objectifs de développement, la politique sectorielle du ministère repose sur trois (03) programmes budgétaires intitulés comme suit :

- programme 1 : Programme Pilotage et Soutien au service du MIC (PPS) ;
- programme 2 : Programme Industrie (PI) ;
- programme 3 : Programme Commerce (PC).

2.1. Programme 1 - Pilotage et soutien aux services du MIC

2.1.1. Précis stratégique du programme

2.1.1.1. Analyse stratégique

2.1.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Le programme "Pilotage et Soutien aux Services du MIC" est un pan du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026. Il opérationnalise les actions contenues dans les axes d'intervention suivants du Développement du Secteur Privé :

- restauration de l'autorité de l'Etat et des valeurs éthiques ;
- amélioration du système d'utilisation des compétences et des conditions de travail ;
- renforcement de la qualité des services publics ;
- modernisation des principes et règles de gestion administrative.

2.1.1.1.2. Finalités du programme

Ce programme vise essentiellement le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des structures du MIC.

2.1.1.1.3. Diagnostic stratégique

2.1.1.1.3.1. Forces

Les principales forces de ce programme se présentent comme suit :

- la présence de la DPAF dans le programme pilotage et soutien aux services est un atout important : l'ensemble des acteurs du programme bénéficie de l'expérience de la DPAF en matière de préparation et d'exécution budgétaire, de suivi-évaluation et de gestion des ressources humaines et matérielles ;
- la volonté et le dynamisme du personnel ;
- la responsabilisation des acteurs dans la signature des lettres de mission et contrats d'objectifs.

2.1.1.1.3.2. Faiblesses

Les principales faiblesses qui entravent l'éclosion d'une administration de développement sont les suivantes :

- l'indisponibilité de la cartographie des risques ;
- l'absence de plan stratégique ;
- l'absence d'un système d'encouragement du mérite des agents ;
- la mauvaise organisation du travail au niveau de certaines structures et la non implication d'autres qui entraîne une surcharge de travail sur certains agents et l'oisiveté chez d'autres ;
- la faible circulation de l'information au sein des structures ;
- insuffisance de ressources humaines qualifiées, financières et matérielles ;
- inadéquation entre les postes et les profils ;
- gestion approximative des ressources (humaines, financières et matérielles) disponibles ;
- faible niveau de déconcentration des compétences ;
- absence de dispositif opérationnel de collecte, de traitement et d'analyse de statistiques dans les secteurs de l'industrie et du commerce;
- faible capacité de mobilisation du financement au profit différents.

2.1.1.2. Enjeux et perspectives

2.1.1.2.1. Enjeux du programme

Le principal enjeu du programme pilotage et soutien aux services est l'assurance d'une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières pour des performances meilleures au niveau du Ministère.

Pour ce faire les défis suivants doivent être relevés. Il s'agit de :

- le renforcement du personnel du MIC ;

- l'amélioration des conditions de travail dû au (défaut d'eau dans les toilettes à certains moments de la journée,);
- l'acquisition du matériel de travail suffisants (matériels roulants et matériels informatiques).

2.1.1.2.2. Perspectives

Perspectives (moyen terme) : Il s'agit de renforcer les capacités de l'administration du ministère en vue d'améliorer la qualité des services.

2.1.1.3. Axes stratégiques

Axe 1 : amélioration de la gouvernance

2.1.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : Pilotage et coordination	CABINET DU MINISTRE
	DELEGATION AU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
	INSPECTION GENERALE DU MINISTERE
	PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
	SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE
Action 2 : Ressources humaines, matérielles et financières	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
Action 3 : Planification Programmation et Suivi-Évaluation	
Action 4 : Information et archives	DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DU PREARCHIVAGE

2.1.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.1.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	CAB - CABINET DU MINISTRE DAF - DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES DCMP - DELEGATION AU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DIP - DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DU PREARCHIVAGE IGM - INSPECTION GENERALE DU MINISTERE PRMP - PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS SGM - SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE
Organisme sous tutelle directe	
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	
Projets Hors PIP	

2.1.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : Monsieur KESSE Sèdagbé Armel Gildas

Poste occupé : Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances

2.1.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des structures du MIC	Indice d'efficacité du MIC	Les capacités stratégiques et opérationnelles des structures du MIC sont renforcées	Rapport de performance du Ministère	Mobilisation à bonne date des crédits
	Indice d'efficacité du MIC			
Objectif spécifique 1: Assurer le pilotage et la coordination du ministère	Taux d'exécution du PPM	Le pilotage, la coordination et le contrôle efficaces des activités du MIC sont assurés	Rapports de performance	Mobilisation à bonne date des crédits

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1: Assurer le pilotage et la coordination du ministère	Taux de réalisation des missions de coordination	Le pilotage, la coordination et le contrôle efficaces des activités du MIC sont assurés	Rapports de performance	Mobilisation à bonne date des crédits
	Taux de mise en oeuvre des recommandations des missions de contrôle, d'audit et de vérification			
Objectif spécifique 2: Renforcer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	Taux d'exécution financière du budget	La gouvernance du capital humain et des ressources matérielle et financière est assurée	Rapports de performance	Mobilisation à bonne date des crédits
	Taux de réalisation des formations qualifiantes			
Objectif spécifique 3: Renforcer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation	Taux d'exécution physique du PTA	Le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation est renforcé	Rapports de performance et - Rapports d'exécution du PIP et du PTA du Ministère	Mobilisation à bonne date des crédits
	Pourcentage d'outils de planification, de programmation, de suivi-évaluation et de reddition de compte élaboré		Rapports de performance et rapports d'exécution du PIP et du PTA du Ministère	Mobilisation à bonne date des crédits
Objectif spécifique 4: Moderniser les systèmes d'informations et de gestion des connaissances du ministère	Pourcentage de mètres linéaires de documents archivés et dématérialisés	Les systèmes d'informations et de gestion des connaissances du Ministère sont performants	Rapports de performance	Mobilisation à bonne date des crédits
	Pourcentage de personnes satisfaites des services dématérialisés du MIC			

2.1.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :073 - Pilotage et soutien aux services du MIC								
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des structures du MIC								
Objectif spécifique : Assurer le pilotage et la coordination du ministère								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'exécution du PPM		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	PRMP						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						
Taux de réalisation des missions de coordination		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	SGM						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						
Taux de mise en oeuvre des recommandations des missions de contrôle, d'audit et de vérification		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	IGM						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						
Objectif spécifique :Renforcer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère								
Taux d'exécution financière du budget		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						
Taux de réalisation des formations qualifiantes		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						
Objectif spécifique :Renforcer le système de planification, de programmation et de suivi-évaluation								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pourcentage d'outils de planification, de programmation, de suivi-évaluation et de reddition de compte élaboré		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance et rapports d'exécution du PIP et du PTA du Ministère						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						
Taux d'exécution physique du PTA		95	-	-	-	95	95	95
SOURCE	:	Rapports de performance et - Rapports d'exécution du PIP et du PTA du Ministère						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						
Objectif spécifique :Moderniser les systèmes d'informations et de gestion des connaissances du ministère								
Pourcentage de mètres linéaires de documents archivés et dématérialisés		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DSI						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						
Pourcentage de personnes satisfaites des services dématérialisés du MIC		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DSI						
OBSERVATIONS	:	Mobilisation à bonne date des crédits						

2.1.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	0	1 420 125 000	0	1 812 651 000
Personnel	0	0	0	0	0	277 382 000	0	561 512 000
Biens et services	0	0	0	0	0	1 142 743 000	0	1 251 139 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	0	1 420 125 000	0	1 812 651 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	0	1 420 125 000	0	1 812 651 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	0	1 420 125 000	0	1 812 651 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	1 812 651 000	0	1 873 123 000	0	1 924 751 000	0	1 969 930 000
Personnel	0	561 512 000	0	767 506 000	0	819 134 000	0	864 313 000
Biens et services	0	1 251 139 000	0	1 105 617 000	0	1 105 617 000	0	1 105 617 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	1 812 651 000	0	1 873 123 000	0	1 924 751 000	0	1 969 930 000
I- Ressources intérieures	0	1 812 651 000	0	1 873 123 000	0	1 924 751 000	0	1 969 930 000
Contributions budgétaires	0	1 812 651 000	0	1 873 123 000	0	1 924 751 000	0	1 969 930 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

2.1.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
073001 - 073001-Pilotage et coordination	532 199 000	382 171 000	0	0	0	0	914 370 000
073002 - 073002-Ressources humaines, matérielles et financières	204 490 000	568 741 000	0	0	0	0	773 231 000
073003 - 073003-Planification Programmation et Suivi-Évaluation	0	54 125 000	0	0	0	0	54 125 000
073004 - 073004-Information et archives	30 817 000	100 580 000	0	0	0	0	131 397 000
Total	767 506 000	1 105 617 000	0	0	0	0	1 873 123 000

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
073001 - 073001-Pilotage et coordination	569 622 000	382 171 000	0	0	0	0	951 793 000
073002 - 073002-Ressources humaines, matérielles et financières	216 550 000	568 741 000	0	0	0	0	785 291 000
073003 - 073003-Planification Programmation et Suivi-Évaluation	0	54 125 000	0	0	0	0	54 125 000
073004 - 073004-Information et archives	32 962 000	100 580 000	0	0	0	0	133 542 000
Total	819 134 000	1 105 617 000	0	0	0	0	1 924 751 000

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
073001 - 073001-Pilotage et coordination	602 371 000	382 171 000	0	0	0	0	984 542 000
073002 - 073002-Ressources humaines, matérielles et financières	227 103 000	568 741 000	0	0	0	0	795 844 000
073003 - 073003-Planification Programmation et Suivi-Évaluation	0	54 125 000	0	0	0	0	54 125 000
073004 - 073004-Information et archives	34 839 000	100 580 000	0	0	0	0	135 419 000
Total	864 313 000	1 105 617 000	0	0	0	0	1 969 930 000

2.1.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	Justifications
A	43	46	41	41	39	
B	20	20	20	20	20	
C	10	8	7	7	6	
D	19	17	17	17	16	
E	3	0	0	0	0	
Total	95	91	85	85	81	

2.1.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

2.2. Programme 2 - Industrie

2.2.1. Précis stratégique du programme

2.2.1.1. Analyse stratégique

2.2.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Le programme "Industrie" est un pan du Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Industrie (PSDSI) validé par l'ensemble des acteurs en 2013. Il opérationnalise les actions contenues dans les axes d'intervention suivants du PSDSI :

- la promotion des infrastructures de base pour l'investissement industriel ;
- l'amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, judiciaire et réglementaire ;
- la promotion de la qualité dans les entreprises industrielles.

2.2.1.1.2. Finalités du programme

Ce programme vise essentiellement le développement d'une masse critique d'industries tournées vers la transformation des matières premières locales et exploitant des technologies émergentes.

2.2.1.1.3. Diagnostic stratégique

2.2.1.1.3.1. Forces

Le Bénin, en tant que membre des Organisations sous régionales Ouest-Africaines (UEMOA et CEDEAO) a ratifié la plupart des instruments de politiques de développement industriel qui font obligation au Gouvernement de mettre en oeuvre des mesures visant à faire des entreprises industrielles des maillons importants dans le processus de développement socio- économique du Bénin. Il s'agit notamment de la politique Industrielle Commune de l'UEMOA et de la Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest.

2.2.1.1.3.2. Faiblesses

Les principales faiblesses qui entravent le développement de l'industrie béninoise sont liées essentiellement à :

- l'insuffisance des infrastructures de base ;
- l'inadaptation de l'environnement national (institutionnel, juridique, judiciaire et réglementaire, fraude, fiscalité,) ;

- l'insuffisance et la faible qualité des infrastructures de soutien (l'insuffisance et/ou l'absence d'infrastructures de base (eau, électricité, télécommunication,...) ;
- le coût élevé de production (état de l'outil de production ; technologique ; coût et qualité des facteurs ; difficultés d'approvisionnement en matières premières et en emballages ; faible qualification des ressources humaines) ;
- l'insuffisance et la non diversification des produits finis.

2.2.1.2. Enjeux et perspectives

2.2.1.2.1. Enjeux du programme

Enjeux : L'industrie est la source de la création de richesses et de valeurs ajoutées dans les chaînes de valeur.

2.2.1.2.2. Perspectives

Perspectives (moyen terme) : Il s'agit de densifier et de diversifier le tissu industriel

2.2.1.3. Axes stratégiques

Axe 1 : assainissement de l'environnement des entreprises ;

Axe 2 : renforcement des capacités techniques ;

Axe 3 : renforcement des capacités infrastructurelles.

2.2.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : Règlementation et accompagnement technique des entreprises industrielles	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Action 2 : Amélioration de l'infrastructure qualité	Agence Nationale de Métrologie, Normalisation et du Contrôle Qualité

2.2.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.2.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	ANM - Agence Nationale de Métrologie, Normalisation et du Contrôle Qualité DDI - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Organisme sous tutelle directe	
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	
Projets Hors PIP	

2.2.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : Monsieur SANTOS Elie

Poste occupé : Directeur du Développement Industriel

2.2.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Disposer d'un tissu industriel dense, diversifié et compétitif respectueux de l'environnement susceptible de promouvoir la transformation des produits agricoles et miniers	Part du Secteur Industrie dans le PIB	Un tissu industriel dense, diversifié et compétitif respectueux de l'environnement susceptible de promouvoir la transformation des produits agricoles et miniers est disposé	Rapports de performance du MIC	Existence de volonté politique en faveur du secteur industriel
Objectif spécifique 1: Renforcer le tissu industriel existant et veiller à l'amélioration constante de sa compétitivité	Taux d'accroissement des autorisations d'installation industrielle	Le tissu industriel existant et veiller à l'amélioration constante de sa compétitivité est renforcé	Rapport de performance	Accompagnement du Cabinet du Ministre
	Taux de dossiers de demande d'agrément ayant reçu d'avis favorable		Rapports de performance	Accompagnement du Cabinet du Ministre

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 2: Promouvoir la compétitivité des	Taux d'accroissement du nombre de produits locaux certifiés	La compétitivité des produits locaux est promue	Rapports de performance	Accompagnement du Cabinet du
	Taux d'accroissement de textes, normes et règlements techniques élaborés et appliqués			

2.2.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :074 - Industrie								
Objectif stratégique : Disposer d'un tissu industriel dense, diversifié et compétitif respectueux de l'environnement susceptible de promouvoir la transformation des produits agricoles et miniers								
Objectif spécifique : Renforcer le tissu industriel existant et veiller à l'amélioration constante de sa compétitivité								
Taux d'accroissement des autorisations d'installation industrielle	Pourcentage	70	-	-	-	65	70	75
SOURCE	:	Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGDI						
OBSERVATIONS	:	Accompagnement du Cabinet du Ministre						
Taux de dossiers de demande d'agrément ayant reçu d'avis favorable	Pourcentage	90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGDI						
OBSERVATIONS	:	Accompagnement du Cabinet du Ministre						
Objectif spécifique : Promouvoir la compétitivité des produits locaux								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'accroissement du nombre de produits locaux certifiés		-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:							
OBSERVATIONS	:	Accompagnement du Cabinet du Ministre						
Taux d'accroissement de textes, normes et règlements techniques élaborés et appliqués		60	-	-	-	60	65	65
SOURCE	:	Rapports de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:							
OBSERVATIONS	:	Accompagnement du Cabinet du Ministre						

2.2.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	0	720 963 000	0	623 993 000
Personnel	0	0	0	0	0	163 963 000	0	194 193 000
Biens et services	0	0	0	0	0	68 000 000	0	129 800 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	489 000 000	0	300 000 000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	0	720 963 000	0	623 993 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	0	720 963 000	0	623 993 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	0	720 963 000	0	623 993 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	623 993 000	0	692 474 000	0	704 334 000	0	714 713 000
Personnel	0	194 193 000	0	167 454 000	0	179 314 000	0	189 693 000
Biens et services	0	129 800 000	0	165 020 000	0	165 020 000	0	165 020 000
Transfert courant	0	300 000 000	0	360 000 000	0	360 000 000	0	360 000 000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	623 993 000	0	692 474 000	0	704 334 000	0	714 713 000
I- Ressources intérieures	0	623 993 000	0	692 474 000	0	704 334 000	0	714 713 000
Contributions budgétaires	0	623 993 000	0	692 474 000	0	704 334 000	0	714 713 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

2.2.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
074001 - 074001-Règlementation et accompagnement technique des entreprises industrielles	55 479 000	165 020 000	0	0	0	0	220 499 000
074002 - 074002-Amélioration de l'infrastructure qualité	111 975 000	0	360 000 000	0	0	0	471 975 000
Total	167 454 000	165 020 000	360 000 000	0	0	0	692 474 000

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
074001 - 074001-Règlementation et accompagnement technique des entreprises industrielles	59 063 000	165 020 000	0	0	0	0	224 083 000
074002 - 074002-Amélioration de l'infrastructure qualité	120 251 000	0	360 000 000	0	0	0	480 251 000
Total	179 314 000	165 020 000	360 000 000	0	0	0	704 334 000

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
074001 - 074001-Règlementation et accompagnement technique des entreprises industrielles	62 198 000	165 020 000	0	0	0	0	227 218 000
074002 - 074002-Amélioration de l'infrastructure qualité	127 495 000	0	360 000 000	0	0	0	487 495 000
Total	189 693 000	165 020 000	360 000 000	0	0	0	714 713 000

2.2.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	Justifications
A	27	26	23	23	17	
B	10	10	10	10	6	
C	5	4	4	4	5	
D	12	10	9	9	8	
E	0	0	0	0	0	
Total	54	50	46	46	36	

2.2.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

2.3. Programme 3 - Commerce

2.3.1. Précis stratégique du programme

2.3.1.1. Analyse stratégique

2.3.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Le programme « Commerce » est axé sur la Politique Nationale de Développement du Commerce (PNDC) validé par l'ensemble des acteurs en 2018. Il opérationnalise les actions contenues dans les axes d'intervention suivants du Plan Stratégique de Développement du Commerce :

- l'insertion du secteur agroalimentaires dans les Chaines de Valeur Mondiales (CVM) et régionales ;
- l'insertion du secteur des services dans les CVM et régionales ;
- l'amélioration du climat des affaires ;
- la valorisation de l'économie numérique au service du commerce ;
- la promotion de la facilitation des échanges ;
- la promotion de l'intégration régionale.

2.3.1.1.2. Finalités du programme

Ce programme vise essentiellement l'accroissement de la contribution du commerce à la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté

2.3.1.1.3. Diagnostic stratégique

2.3.1.1.3.1. Forces

Les lignes de forces du programme.

Le Bénin, en tant que membre des Organisations internationales et sous régionales Ouest Africaines (UEMOA et CEDEAO) a ratifié la plupart des instruments de politiques de développement du commerce qui font obligation au Gouvernement de mettre en oeuvre des mesures visant la facilitation des échanges commerciaux. Il s'agit notamment de l'Accord de Partenariat Economique, du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA et de la CEDEAO.

2.3.1.1.3.2. Faiblesses

Les faiblesses du programme.

Les principales faiblesses qui entravent le développement du commerce au Bénin sont liées

essentiellement à :

- la faiblesse des infrastructures de base liées au commerce (transport, communication, énergie, système de contrôle de la qualité, capacité de stockage);
- l'insuffisance du suivi et de régulation de la concurrence ;
- le poids élevé du secteur informel ;
- la faible compétitivité des produits sur le marché régional ;
- le faible niveau de l'offre nationale ;
- les difficultés d'accès aux marchés internationaux.

2.3.1.2. Enjeux et perspectives

2.3.1.2.1. Enjeux du programme

Enjeux : Le commerce est la locomotive de la croissance et du développement socio- économique

2.3.1.2.2. Perspectives

Perspectives (moyen terme) : Il s'agit d'intégrer le commerce dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté.

2.3.1.3. Axes stratégiques

Axe 1 : assainissement de l'environnement des entreprises

2.3.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Actions	Unités administratives
Action 1 : REGLEMENTATION ET PROMOTION DU SECTEUR DU COMMERCE	DIRECTION DE LA CONCURRENCE
	DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR
	DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR
	DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR ET DE LA CONCURRENCE
Action 2 : Amélioration de l'infrastructure qualité	

2.3.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.3.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	DC - DIRECTION DE LA CONCURRENCE DCE - DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR DCI - DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR DCIC - DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR ET DE LA CONCURRENCE DDIC-Alibori - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce de l'Alibori DDIC-Atacora - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce de l'Atacora DDIC-Atlantique - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce de l'Atlantique DDIC-Borgou - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce du Borgou DDIC-Collines - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce des Collines DDIC-Couffo - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce du Couffo DDIC-Donga - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce de la Donga DDIC-Littoral - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce du Littoral DDIC-Mono - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce du Mono DDIC-Ouémé - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce de l'Ouémé DDIC-Plateau - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce du Plateau DDIC-Zou - Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce du Zou
Organisme sous tutelle directe	
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	
Projets Hors PIP	

2.3.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : Monsieur POGNON Zéphiryn

Poste occupé : Directeur du Commerce Extérieur

2.3.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif global: Accroître la contribution du commerce à la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté	Part du secteur Commerce dans le PIB	La contribution du commerce à la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté est Accrue	Rapport de performance du MIC	Existence d'une volonté politique en faveur du secteur
Objectif spécifique 1: Promouvoir un environnement favorable au développement du commerce	Taux de commerçant contrôlé respectant la réglementation	Un environnement favorable au développement du commerce est promu	Rapport annuel de Performance	
	Taux de réalisation des missions de suivi de la campagne de commercialisation des produits tropicaux			
	Nombre de certificat d'origine délivré			
Objectif spécifique 2: Renforcer les capacités productives et commerciales des entreprises	Nombre d'entreprises/groupement accompagnés par le Ministère	Les capacités productives et commerciales des entreprises sont renforcées	Rapport annuel de performance	

2.3.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :075 - Commerce								
Objectif stratégique : Accroître la contribution du commerce à la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté								
Objectif spécifique : Promouvoir un environnement favorable au développement du commerce								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de commerçant contrôlé respectant la réglementation		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapport annuel de Performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DConc						
OBSERVATIONS	:							
Taux de réalisation des missions de suivi de la campagne de commercialisation des produits tropicaux		90	-	-	-	90	90	90
SOURCE	:	Rapport annuel de Performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DCI						
OBSERVATIONS	:							
Nombre de certificat d'origine délivré		1000	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport annuel de Performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DCE						
OBSERVATIONS	:							
Objectif spécifique : Renforcer les capacités productives et commerciales des entreprises								
Nombre d'entreprises/groupement accompagnés par le Ministère		300	-	-	-	300	300	300
SOURCE	:	Rapport annuel de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	SNCIR						
OBSERVATIONS	:							

2.3.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	2 719 891 000	3 354 546 000	3 513 268 000	4 564 338 000
Personnel	0	0	0	0	0	290 655 000	0	667 157 000
Biens et services	0	0	0	0	0	344 000 000	0	383 913 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements	0	0	0	0	2 719 891 000	2 719 891 000	3 513 268 000	3 513 268 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	2 719 891 000	2 719 891 000	3 513 268 000	3 513 268 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	2 719 891 000	3 354 546 000	3 513 268 000	4 564 338 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	433 890 000	1 068 545 000	477 279 000	1 528 349 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	433 890 000	1 068 545 000	477 279 000	1 528 349 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	2 286 001 000	2 286 001 000	3 035 989 000	3 035 989 000
Emprunt	0	0	0	0	486 001 000	486 001 000	0	0
Dons	0	0	0	0	1 800 000 000	1 800 000 000	3 035 989 000	3 035 989 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	3 513 268 000	4 564 338 000	477 279 000	1 802 196 000	472 940 000	1 826 073 000	472 940 000	1 850 764 000
Personnel	0	667 157 000	0	443 648 000	0	471 864 000	0	496 555 000
Biens et services	0	383 913 000	0	381 269 000	0	381 269 000	0	381 269 000
Transfert courant	0	0	0	500 000 000	0	500 000 000	0	500 000 000
Investissements	3 513 268 000	3 513 268 000	477 279 000	477 279 000	472 940 000	472 940 000	472 940 000	472 940 000
Investissement exécuté par l'Etat	3 513 268 000	3 513 268 000	477 279 000	477 279 000	472 940 000	472 940 000	472 940 000	472 940 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	3 513 268 000	4 564 338 000	477 279 000	1 802 196 000	472 940 000	1 826 073 000	472 940 000	1 850 764 000
I- Ressources intérieures	477 279 000	1 528 349 000	477 279 000	1 802 196 000	472 940 000	1 826 073 000	472 940 000	1 850 764 000
Contributions budgétaires	477 279 000	1 528 349 000	477 279 000	1 802 196 000	472 940 000	1 826 073 000	472 940 000	1 850 764 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	3 035 989 000	3 035 989 000	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	3 035 989 000	3 035 989 000	0	0	0	0	0	0

2.3.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
075001 - 075001-REGLEMENTATION ET PROMOTION DU SECTEUR DU COMMERCE	443 648 000	381 269 000	500 000 000	0	0	0	1 324 917 000
075002 - 075002-Amélioration de l'infrastructure qualité	0	0	0	477 279 000	0	0	477 279 000
Total	443 648 000	381 269 000	500 000 000	477 279 000	0	0	1 802 196 000

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
075001 - 075001-REGLEMENTATION ET PROMOTION DU SECTEUR DU COMMERCE	471 864 000	381 269 000	500 000 000	0	0	0	1 353 133 000
075002 - 075002-Amélioration de l'infrastructure qualité	0	0	0	472 940 000	0	0	472 940 000
Total	471 864 000	381 269 000	500 000 000	472 940 000	0	0	1 826 073 000

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
075001 - 075001-REGLEMENTATION ET PROMOTION DU SECTEUR DU COMMERCE	496 555 000	381 269 000	500 000 000	0	0	0	1 377 824 000
075002 - 075002-Amélioration de l'infrastructure qualité	0	0	0	472 940 000	0	0	472 940 000
Total	496 555 000	381 269 000	500 000 000	472 940 000	0	0	1 850 764 000

2.3.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	Justifications
A	54	53	56	56	55	
B	37	36	37	37	34	
C	24	27	26	26	23	
D	15	14	13	13	14	
E	1	1	1	1	1	
Total	131	131	133	133	127	

2.3.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

CONCLUSION

Au regard de ce qui précède, la mise en œuvre des trois (03) programmes présentés dans le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses 2024-2026 permettra au MIC d'assurer la tranche triennale des actions de promotion et de développement de l'initiative privée. L'atteinte de cet objectif ne sera possible que grâce à une administration performante garante d'une gestion efficace passant de l'approche d'exécution basée sur les moyens à celle axée sur les résultats. C'est pour cela que le Ministère envisage de prendre les mesures adéquates pour améliorer ses performances dans l'atteinte des cibles de certains indicateurs majeurs.

Pour y parvenir, le présent Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses reste donc un outil précieux mettant en lumière la logique d'intervention au sein des différents programmes. Il retrace ainsi la manière dont les moyens mis en place seront utilisés pour atteindre les objectifs fixés au niveau du MIC.

Il ne reste alors qu'à déployer les ressources humaines disponibles, les mobiliser et les motiver autour des intérêts de développement devant faire d'eux des acteurs de l'œuvre de construction d'une architecture entrepreneuriale édifiante.